

Paris, le 20 avril 2016

**Monsieur Denis ROBIN**

Préfet

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Référence : PM/TK/018/16

Objet : Recrutement d' « *inspecteurs du permis de conduire* » sur le site de Pôle emploi.

Monsieur le Préfet,

Pôle emploi relaie actuellement les offres de recrutement de la société *SGS Management services* dans le cadre de l'externalisation imminente de l'épreuve théorique générale (ETG).

Si la page web « *inspection and control opportunities* » de la multinationale évoque des postes d' « *examineur Code de la route* », l'établissement public administratif utilise l'appellation d' « *inspecteur du permis de conduire* ».

Vos agents sont choqués par le recours abusif à ces termes qui les désignent spécifiquement. Ces derniers possèdent en outre une acception statutaire, car auprès de tous, ce vocable désigne bien les IPCSR, au sens du décret n°2013-422 du 22 mai 2013.

Alors que le ministère de l'intérieur a assimilé pendant des mois la mission de l'ETG à une simple tâche de « *surveillance* », il nous paraît à tout le moins inadapté d'employer les termes « *inspecteurs du permis de conduire* » pour désigner ces salariés recrutés par une société privée.

Afin d'apaiser l'indignation de vos personnels, mais également par souci de rigueur, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir inciter l'EPA concerné à rectifier ses annonces.

Persuadée que vous saurez satisfaire cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma respectueuse considération.

*signé*

**Pascale MASET**  
Secrétaire générale

Copie : Monsieur Emmanuel BARBE, DISR